

**Séance du 9 octobre 2019**

**Délibération n° 2019/354**

**AVANT-PROJET  
ET  
CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES  
PROJETS ET TRAVAUX RELATIVE AU  
REAMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE  
MULTIMODAL DE CERGY-PREFECTURE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant signé le 7 février 2017 ;
- VU** la délibération n°2017/236 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 30 mai 2017 approuvant la convention de financement des Etudes relatives à l'élaboration des dossiers d'avant-projet ;
- VU** le rapport n°2019/351 à 354 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 3 octobre 2019 ;

**CONSIDERANT** le dossier d'Avant-projet de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise relatif au réaménagement du pôle d'échange multimodal de Cergy-Préfecture ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : approuve le dossier d'Avant-projet de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise relatif au réaménagement du pôle d'échange multimodal de Cergy-Préfecture annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 2** : approuve la convention de financement des études Projet et Travaux relative au réaménagement du pôle d'échange multimodal de Cergy-Préfecture pour un montant de 2 333 336,00 € HT annexée à la présente délibération et autorise le Directeur Général à la signer ;

**ARTICLE 3** : autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

**ARTICLE 4** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE